



Matinée consacrée à la culture du riz en semis de précision à sec enterré

Vendredi 5 Juin 2015 à 8 h 30

Mas Parade, Le Trebon, 13200 Arles

Maîtres d'ouvrage

La **SCAD SA.** (Société Commerciale Agricole de Distribution) et la **CANA** (Commerce Agricole Nord Arles) ont fait le choix de pratiquer la mise en marché de semences, de fertilisants et de produits de protection des cultures dans le Sud de la France suivant une démarche conforme aux exigences de la lutte intégrée : soit, après analyse de sol et évaluation des bio-agresseurs, réaliser les diagnostics afin d'établir les préconisations prenant en compte l'ensemble des paramètres réglementaires, économiques et environnementaux.

Le métier de **SED** (Sud Engrais Distribution) consiste en la réception, le stockage, le mélange à façon, l'ensachage et la redistribution des engrais et des fertilisants agricoles.

Les points forts de **SED** sont nombreux car ils s'appuient à la fois sur une localisation géographique couvrant le sud de la France et la vallée du Rhône associée à des moyens logistiques performants, ainsi qu'à une excellente maîtrise du métier de l'entreprise, et par sa capacité à répondre précisément aux demandes spécifiques de ses clients.

L'association professionnelle **APE²** a pour objet d'être **une interface d'échanges d'expériences et de diffusions techniques** entre les agriculteurs membres et acteurs de la filière. Elle a pour objet la mise en place, le développement et la promotion **de stratégies cohérentes d'agriculture intégrée**. L'association vise à être le moteur d'un processus d'amélioration continue pour l'ensemble des parties prenantes, de l'amont à l'aval. Cette démarche pragmatique d'agriculture innovante a trois volets à prendre en compte : **environnementale, économique et social** :

- Produire des céréales et autres cultures saines et de haute qualité
- Préserver l'environnement et l'équilibre des écosystèmes
- Pérenniser l'activité agricole sur les territoires

Dans ce cadre, l'association assure toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social (y compris les activités économiques) ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Historique du projet

Dans les années 1990, la SCAD après avoir testé plusieurs semoirs a choisi un semoir de précision monograine de marque Herriau correspondant aux critères qu'elle s'était fixés : changer le mode de semis, dans l'eau, pour passer à un semis à sec enterré modifiant de ce fait significativement les pratiques de la mise en culture du riz, de sa conduite et de la gestion de l'eau.

La transition du semis traditionnel dans l'eau au semis à sec enterré s'est accompagnée de la nécessité d'adapter les plans de fumure et les programmes de désherbage. Ces évolutions continuent d'être travaillées par les techniciens de la SCAD et les agriculteurs partenaires. L'augmentation significative des surfaces conduites selon la technique du semis à sec enterré

Société Commerciale Agricole de Distribution

1

S.A au capital de 428.400 EUROS.

Siège social: 20 Rue Barthélemy CONTESTIN ZA 1 30300 FOURQUES.

tél: 04.90.96.30.65 - fax: 04.90.49.65.04.

N° SIRET: 333 464 873 000 12 / Code APE: 4675Z / Distribution Phyto LR 000 44

ces dernières années vont permettre de compiler de plus en plus d'informations techniques, fruits des expériences de terrain.

Si la technique du semis à sec enterré est restée anecdotique en Camargue au cours des années 90, elle n'a pas manqué de susciter la curiosité du monde rizicole à l'international. Des colombiens, des espagnols, des italiens, des japonais se sont ainsi déplacés pour voir in situ les champs camarguais.

La relance du semis à sec enterré s'est faite dans le cadre de la multiplication semencière de variétés à forts potentiels. Ce type de mise en culture permet d'évaluer la capacité optimale de production d'une variété ainsi que sa qualité (rendement usinage). La technique permet de développer rapidement une production commercialement significative à partir de quantités réduites de semences de base. La possibilité de semer à des doses réduites (autours de 40 kilogrammes de semences / hectare) permet d'emblaver des surfaces importantes et ainsi de lancer la production de variétés ayant été validées dans leur niveau de production et de qualité, voir de variétés particulières riz rouge / riz noir. Avec un coefficient de multiplication exceptionnel, le semis à sec enterré permet aux semenciers et aux agriculteurs de disposer de semences reproduites dans un intervalle court (deux campagnes de production).

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de delta Camargue, la SCAD SA. a proposé une action de « définition d'itinéraires culturels économes en intrants et en eau : la culture du riz en semis à sec enterré. »

Le projet de la SCAD SA. a été retenu dans le cadre de l'orientation relative à la poursuite des efforts de lutte contre les pollutions d'origine agricole, allant vers un meilleur respect des équilibres écologiques tout en prenant en compte les objectifs du Grenelle de l'environnement, et est identifié comme l'action LPa4.

Description du projet

La culture du riz en semis à sec enterré cherche à maîtriser le premier facteur limitant du rendement qui est la maîtrise de la population et à mieux appréhender les enjeux environnementaux liés à la riziculture au sein du Parc naturel régional de Camargue sans compromettre le potentiel de production voir l'augmenter via l'amélioration de la génétique des variétés cultivées.

Dans certaines conditions, ce mode de culture, reproductible en respectant les règles fondamentales de l'agronomie, ambitionne d'être une alternative économiquement et techniquement viable dans des régions où la maîtrise de l'eau est une nécessité tout en préservant la productivité et l'environnement : il correspond en fait une agriculture intensive et durable, conforme aux objectifs largement argumentés dans les rapports de la FAO.

Les économies d'eau réalisées au cours d'un cycle cultural sont de l'ordre de 30%.

Pour être conforme à notre engagement dans le Contrat de delta, lors de la campagne 2013, 250 hectares ont été conduits selon cette technique en Camargue.

Dans un contexte de fortes tensions au sein de la filière rizicole, une centaine d'hectares ont été menés lors de la campagne 2014.

Société Commerciale Agricole de Distribution

2

S.A au capital de 428.400 EUROS.

Siège social: 20 Rue Barthélemy CONTESTIN ZA 1 30300 FOURQUES.

tél: 04.90.96.30.65 - fax: 04.90.49.65.04.

N° SIRET: 333 464 873 000 12 / Code APE: 4675Z / Distribution Phyto LR 000 44

**Synthèse des itinéraires pratiqués par nos agriculteurs partenaires
lors de la Campagne 2014**

Lieux	M. Michel Arnaudo Mas de la Vigne Arles	M. Pierre Raviol Mas Parade Le Trebon Arles	Mr Robert Maumejan Petit Mas du Tort Arles	Mr Loïc Seuillerot Mas de Figares Albaron
Superficies	50.7 Ha	9.5 ha	14.80 ha	8.66 ha
Variétés	Manobi Gageron	Paty Gageron	Opale	TamTam Gladio
Fumures				
- Fond	18 10 20 300 kg / ha	22 8 21 450 kg / ha	0 25 25 250 kg / ha Sulfate Ammoniaque	20 16 0 600 kg / ha
- 3F / début tallage	17 12 00 300 kg / ha	26 17 0 200 kg / ha	21 0 0 100 kg / ha Urée 100 kg / ha Urée 100 kg / ha	Sulfate ammoniaque 200 kg
- Epis 1 cm	urée 120 kg/ha		Urée 100 kg / ha	
- Total (Unités/ha)	160.2 66 60	151 70 94.5	159 62.5 62.5	162 96 0
Dose / Semis	Gageron 55 kg / ha Manobi 90 kg / ha	Gageron 70 kg / ha Paty 50 kg / ha	100 kg / ha	70 kg / ha
Mise en eau				
Stade Riz	Levées par flash d'eau	Levées par flash d'eau	Levées par flash d'eau	Levées par flash d'eau pour le Gladio
Désherbages	Clincher Londax	Clincher Boa	Clincher Boa / Gulliver	Ronstar FL Clincher Boa
Problèmes Rencontrés	Levée plus longue		Levée plus longue	Levée moins homogène

Société Commerciale Agricole de Distribution

S.A au capital de 428.400 EUROS.

Siège social: 20 Rue Barthélemy CONTESTIN ZA 1 30300 FOURQUES.

tél: 04.90.96.30.65 - fax: 04.90.49.65.04.

N° SIRET: 333 464 873 000 12 / Code APE: 4675Z / Distribution Phyto LR 000 44

Intérêts de développer la culture du riz en semis à sec enterré

Pour l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau

- Economie d'eau :
 - semis réalisé à sec enterré
 - passage d'une lame d'eau lorsque les grains ont germé et 30% des plantules sont visibles
 - moins de circulation d'eau utilisée comme tampon thermique au moment des semis, pratiques dans le cadre d'un semis classique, dans l'eau
 - réduction du nombre de mises en eau de la rizière

- Réduction de l'usage des pesticides :
 - pratique du faux semis pour faire germer les graines d'adventices
 - possibilité de désherbage mécanique
 - lit de semences qui favorise la circulation ultérieure de l'eau entre les plantes, limitant ainsi les risques de maladies
 - méthode qui vise à optimiser la vitesse d'implantation du riz qui devient le concurrent des adventices

- optimisation des fertilisants :
 - azote et phosphore fractionnés, premier apport en fumure de fond, deuxième apport début tallage. Le phosphore favorise le développement racinaire et optimise la consommation d'azote.
 - fumure potassique tout en fond, la potasse renforce la résistance de la plante aux maladies et à la verse et régule la consommation d'azote.
 - le fractionnement permet de limiter les quantités utilisées et permet de couvrir de manière optimale les besoins de la plante en rapport avec son potentiel de production

Principaux autres bénéfices environnementaux

- réduction des interventions humaines globales sur la culture :
 - nivellement non systématique
 - réduction du nombre de traitements
 - réduction du nombre de mises en eau de la rizière

Dans ce système de culture intégrée, il peut être envisagé une mise en place de couverts végétaux avec un intérêt possible pour des plantes allélopathiques et des légumineuses.

Intérêts agronomiques et économiques

- maîtrise de la population de riz au mètre carré :
 - préparation du sol de type cultures sèches
 - utilisation d'un semoir adapté
 - utilisation de semences de qualité
 - implantation de la culture avec un écartement entre les rangs favorisant une répartition sur la surface de la parcelle parfaitement adaptée au potentiel par variété, rendant ainsi la culture concurrentielle des adventices

Société Commerciale Agricole de Distribution

4

S.A au capital de 428.400 EUROS.

Siège social: 20 Rue Barthélemy CONTESTIN ZA 1 30300 FOURQUES.

tél: 04.90.96.30.65 - fax: 04.90.49.65.04.

N° SIRET: 333 464 873 000 12 / Code APE: 4675Z / Distribution Phyto LR 000 44

- réduction des quantités de semences :
 - utilisation de semences de qualité
 - préparation d'un lit de semences fin
 - semis en nombre de grains au m² et non plus en kg/ha
 - semis réalisé à sec
 - germination favorisée par un contact sol/grain optimisé par le semoir sélectionné

- homogénéisation de la maturité des grains à la récolte :
 - homogénéisation de la levée, du tallage, de l'épiaison, de la fécondation et de la maturité améliorant ainsi la qualité de la récolte
 - système de mise en culture particulièrement adapté aux variétés hybrides

Société Commerciale Agricole de Distribution

S.A au capital de 428.400 EUROS.

Siège social: 20 Rue Barthélemy CONTESTIN ZA 1 30300 FOURQUES.

tél: 04.90.96.30.65 - fax: 04.90.49.65.04.

N° SIRET: 333 464 873 000 12 / Code APE: 4675Z / Distribution Phyto LR 000 44